

**Signature de la Convention relative à la réalisation et au financement des travaux définitifs
de la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne
de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin**

Le Bourget du lac – 17 mai 2018. A la suite du premier conseil d'administration de l'AFITF, le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France et le Promoteur public de la section transfrontalière TELT, ont signé la convention relative à la réalisation et au financement des travaux définitifs de la construction des ouvrages de la partie commune franco-italienne de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Cette convention porte sur la poursuite du programme des travaux définitifs (préparatoires et principaux) de la section transfrontalière du Lyon-Turin. Elle vient compléter les financements affectés à TELT, qui permettent ainsi de couvrir les travaux de la tranchée couverte de Saint-Julien-Montdenis, la construction des puits de ventilation d'Avrieux, l'échangeur de Chiomonte et la nouvelle aire de stationnement des poids lourds de l'autoroute A32 dans le Val de Susa, les prestations de maîtrise d'œuvre pour la préparation des contrats de travaux pour l'excavation de la partie française du tunnel de base, les déviations de réseaux dans les deux pays et les mesures économiques et sociales d'accompagnement dans le cadre de la démarche « Grand chantier ».

TELT, Tunnel Euralpin Lyon Turin, est la société responsable de la réalisation et de la gestion de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon –Turin. Elle est détenue à 50% par la France à travers le ministère de l'Economie et des Finances et à 50% par l'Italie à travers Ferrovie dello Stato Italiane (FS).

Service Communication TELT

Lysiane Soubeyrand – Directrice de la Communication et relations extérieures – lysiane.soubeyrand@telt-sas.com
Jonathan Arnould – Responsable Communication – jonathan.arnould@telt-sas.com